

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DUCT 127 Subvention à l'association Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) au titre du projet Petites leçons de Ville.

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14,

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement,

Sur le rapport présenté par M. Hamou BOUAKKAZ, au nom de la 5e commission.

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 20.000 euros est attribuée à l'association Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, (D05785) domiciliée 32 boulevard de Sébastopol (4^e) à Paris, au titre du projet Petites leçons de Ville.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement, au chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne VF14008 "Provisions pour subventions de fonctionnement au titre de la Démocratie Locale" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2011 et suivants.